

« La liberté appartient à ceux qui l'ont conquise. »

André Malraux.

Un projet de loi d'une extrême gravité pour les fonctionnaires mais aussi pour l'ensemble de la population.

Le projet de loi « transformation de la Fonction publique » est un projet de destruction du statut de 1946, réaffirmé par les lois de 1982 à 1984. Il supprime la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ». C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur. C'est aussi le renoncement à faire évoluer la Fonction publique pour garantir plus et mieux de services publics aux usager-es sur tout le territoire.

Tous les éléments du statut attaqués sont pourtant des garanties non seulement pour les personnels mais surtout pour les usagers contre l'arbitraire, les clientélismes et les mafias, avec à la clé :

- Des commissions paritaires vidées de leur substance et ce dès le 1^{er} janvier 2020.

Le projet de loi prévoit de ne plus donner aucun droit de regard sur les actes de gestion des agents (mutations, promotions, etc). C'est l'administration qui affecterait ou nommerait de manière unilatérale, en toute opacité, sans aucune vérification par des élus du personnel du respect des droits de chacun, sans possibilité pour les personnels de contester les décisions autrement que par un recours individuel devant l'administration puis devant les tribunaux administratifs. Le gouvernement entend ainsi soumettre les personnels au bon vouloir de l'autorité hiérarchique et les isoler face à elle, c'est une régression historique des droits.

- La remise en cause des prérogatives et des moyens de fonctionner des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail).

Cela entraverait le contrôle par les représentants des personnels des obligations des employeurs publics et des chefs de service en matière de santé et sécurité au travail. Le projet restreindrait les possibilités d'intervention des représentants des person-

nels pour l'amélioration des conditions de travail.

- Le recrutement de contractuels ouvert en grand.

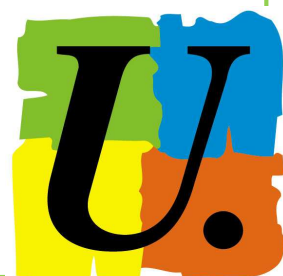
Le projet prévoit un élargissement des dérogations au principe du recrutement d'un fonctionnaire sur un emploi permanent et la création d'un « contrat de projet » (contrat qui peut s'achever une fois que la mission est terminée). Or, les dérogations sont déjà nombreuses et expliquent que 20% des agent-es ne soient déjà pas titulaires. Aller plus loin, c'est laisser aux employeurs publics la « liberté » de recourir à du personnel précaire ou titulaire, c'est faire du contrat et de la précarité la voie principale, et bientôt quasi unique, de recrutement. Défendre le recrutement de personnel statutaire, c'est à l'inverse défendre l'égalité d'accès aux emplois publics, l'indépendance des fonctionnaires au service de l'intérêt général qui, tout autant qu'ils les protègent, sont des garanties d'égalité de traitement pour les usager-es.

- La remise en cause des accords sur le temps de travail dans la fonction publique territoriale.

- Possibilités de détachement vers le privé, introduction d'une rupture conventionnelle, mobilité imposée, etc...

Tout est fait dans ce projet de loi pour « accompagner » le vaste plan de restructuration dans le cadre des 120 000 suppressions d'emplois prévues d'ici 2022. Le projet de loi sur l'École de la confiance s'inscrit totalement dans la perspective de ce projet de destruction de la fonction publique avec une mise au pas des fonctionnaires. Lisez donc l'article un de cette loi: c'est le retour à la vision des fonctionnaires de Vichy qui est réinventé. Si d'aucuns dans cette période agitée critiquent les syndicats, il ne faut pas oublier que ceux-ci, en tous cas le SNES et la FSU, ne peuvent pas, à eux seuls, s'opposer à ces réformes. Les syndicats, ce ne sont pas que des appareils, ce sont des militants, des syndiqué-es, mais surtout des personnels qui suivent les actions.

Christophe Girardin.
Reims, le 10 mars 2019



SOMMAIRE :

P1 : Édito
P2-3 : La préparation de la prochaine rentrée dans les collèges : faire confiance à l'opacité ?
P4-5 : Lycée 4.0 en région Grand Est : UNE IMPROVISATION TOTALE !
P5 : Lutte contre la fermeture du bac pro GA au lycée Stéphane Hessel d'Épernay
P6-7 : Pourquoi nous rejetons la réforme du lycée et du baccalauréat ?
P8 : Des collègues dans l'action.
P9 : Non-Titulaires : Insupportable précarité, quant tu nous tiens.. !
P10 : L'orientation CIO+DRONISEP+ PSYEN +DCIO—l'équation à multiples inconnues !
P11-12 : Prof Excellent ? Très satisfaisant ? Satisfaisant ? Ou à consolider ?
P12 : Une victoire de vos commissaires paritaires en CAPA

La préparation de la prochaine rentrée dans les collèges : faire confiance à l'opacité ?

Depuis la mise en application de la réforme du collège, version 2017, les rentrées devraient se préparer sans surprise... Les DHG pour la rentrée suivante sont maintenant basées sur un calcul on ne peut plus simple : 26 heures hebdomadaires par classe, plus 3 heures hebdomadaires de marge par classe. On multiplie donc le nombre de divisions par 29 et hop ! Le tour est joué ! Seulement voilà, tout n'est pas si simple quand arrive la fin du mois de janvier...

Cela commence avec la prévision du nombre de divisions pour la prochaine rentrée. La décision est basée sur une estimation des services du rectorat sur le nombre d'élèves par niveau en septembre prochain. Ces estimations ont une certaine tendance à être toujours plus basses que celles prévues par les établissements. Cela cause parfois la perte d'une ou deux divisions, et des heures qui vont avec. Cela entraîne le risque de suppressions de postes et de sous-services complétés dans un autre établissement pour certains collèges... Le tout selon une règle de gestion qui s'arrête à un axiome basique et arbitraire « une classe = 29 heures ».

Autre question liée à la DHG : la division entre heures postes et heures supplémentaires, qui est très variable selon les établissements. Aucune règle ne semble prévaloir autrement qu'une certaine forme de tradition et la capacité du chef d'établissement à les faire « digérer » aux enseignants. D'où des variations impressionnantes sur le nombre

d'HSA dans les établissements, qui vont du simple au double pour le même nombre de divisions. Et ce sans évoquer les mystères liés au nombre d'IMP disponibles dans chaque collège.

Tous ces éléments sont transmis, par ailleurs, dans une certaine opacité. Les élus aux instances départementales reçoivent des fichiers pdf avec un minimum de détails et peu lisibles. Le travail de comparaison (avec les années précédentes) et d'information est ainsi rendu plus difficile... Pour quelle raison ? Dissimuler, tant que possible, que le nombre d'élèves par classe augmente petit à petit depuis 2017 (alors qu'il avait un peu baissé lors du mandat de François Hollande après avoir fortement augmenté entre 2007 et 2012) ?

Si l'Éducation Prioritaire est « sanctuarisée » dans les discours, elle aussi voit le nombre d'élèves par classe augmenter. Mais en dehors des REP, point de salut ! Enseigner en collège devant des classes à 30 élèves devient commun, et sera peut-être bientôt un luxe, malgré des salles pouvant à peine contenir tout le monde. 29 heures par division, quel que soit le nombre d'élèves, le calcul est bien pratique lorsqu'il s'agit d'économies... Dans la Marne, on monte jusqu'à 28 élèves par classe en moyenne sur l'ensemble des niveaux du collège de Fismes, selon les prévisions...

Il s'agirait, pour les enseignants comme pour les



Zoom sur la Haute-Marne

En Haute-Marne, avant qu'une délégation de l'établissement intervienne fin janvier au rectorat, on annonçait de façon étonnante la fermeture de deux divisions au collège Anne Frank de St-Dizier (situé en REP +), alors que le chef d'établissement avait annoncé aux collègues une augmentation des effectifs de 35 élèves et sa demande imminente de création d'une division supplémentaire. C'est à se demander s'il avait obtenu de passer outre les seuils d'ouverture à 25 en REP... Interrogé par nos soins lors du CTSD, le SPFE a confirmé le maintien des seuils que nous connaissions, a rappelé qu'ils tenaient compte du taux d'évaporation des élèves habituel de l'établissement, entre deux niveaux, et qu'ils ne tenaient pas compte des élèves en ULIS, même là où ils sont en intégration quasi systématique. Résultat : on se lèche les babines pour faire des économies en Haute-Marne où les structures coûtent cher. En effet, le E/D moyen dans le 52 doit être à 23,4, du fait de l'existence de beaucoup de petits établissements (5 ont moins de 200 élèves). Comme dans ces petits établissements les seuils de fermetures ne sont pas atteints, mais pourraient l'être avec un peu de "bonne volonté", on minimise les effectifs. Globalement, le département aura 36 élèves de plus, on pourrait donc s'attendre à ce qu'il gagne une division, et bien non, il en perd 8. Quitte à construire des scénarii peu crédibles : le collège de Bourbonne qui gagne globalement 13 élèves (9 ULIS et 4 non ULIS) aurait 29 élèves à la rentrée en 4ème, alors que le chef d'établissement en avait recensé 30, puis 32 en janvier. Aujourd'hui, ils sont a priori 33, sans compter 6 élèves en ULIS... Sur l'unique classe de 4ème, ça semble beaucoup. Pour Chalindrey (Clg VINCENOT) qui perd certes 6 élèves, c'est encore une chicanerie sur des effectifs minorés qui explique la fermeture d'une 5ème.

syndicats, de faire confiance à la politique gouvernementale et à ses déclinaisons locales. Mais de quelle confiance parle-t-on quand les décisions prises vont toujours dans le même sens, celui de la dégradation du service public d'éducation et donc de l'accroissement des inégalités sociales dès le plus jeune âge (problème qui nous était déjà reproché lors de plusieurs « évaluations » internationales qui ont surtout servi à justifier encore plus d'économies) ? La solution ne peut pas passer par des formules creuses répétées comme des mantras : « bienveillance », « confiance »... mais bien en re-

donnant les moyens aux équipes éducatives d'accompagner tous les élèves et de proposer un libre choix d'options et de possibilités pour tous, au-delà du saupoudrage pédagogique des 3 heures de marge si généreusement données à chaque classe surchargée.

Les secrétaires départementaux du SNES-FSU
Karine Fuselier pour les Ardennes

Yohan Odivart pour la Marne

Laurent Bertrand pour la Haute-Marne

Zoom sur les Ardennes

Dans les Ardennes, terre d'innovations et d'expérimentations en tous genres..., alors que 174 élèves supplémentaires (fait suffisamment rare pour être signalé...) sont attendus dans les collèges, le SPFE -contrainte budgétaire oblige, rappelle Monsieur le Directeur académique- trouve tout de même le moyen de fermer 16 divisions, minorant les prévisions d'effectifs en 3è notamment, générant de facto des classes de plus en plus chargées, de 28, 29 voire 30 élèves... Si les collèges « ordinaires » seront impactés (Nouvion/Meuse : +16 élèves > -1 division/4 classes de 6è à 28, 3 classes de 4è à 29, Carignan : +1 élève > -1 division/4 classes de 6è à 27, 3 classes de 3è à 27, Grandpré : +7 élèves > -1 division/classes de 6è et 3è à 28), les établissements de l'éducation prioritaire soi-disant « accompagnés » ne le sont plus (Sorbon : +19 élèves > -2 divisions/classes de 4è et 3è à 29 !) et ceux de l'éducation prioritaire, même renforcée, doivent aussi participer à « l'effort national »... Ainsi, George Sand de Revin, pourtant ex-RAR, ex-ECLAIR, avec 10 élèves de plus attendus, avec 2 dispositifs ULIS (21 élèves) et 1 UPE2A à intégrer dans les classes, perd 1 division et voit ses effectifs de 5è et 3è à 25... Léo Lagrange, REP+, pour 6 élèves de moins, doit aussi « rendre » 2 divisions, accueillir aussi des élèves ULIS et UPE2A et tenter d'offrir les meilleures conditions d'apprentissages à tous, aux élèves de 3è notamment dans des classes à 24/25...

Au-delà de ces conditions de travail fortement dégradées qui s'annoncent pour cette rentrée 2019, c'est aussi l'évolution de notre système éducatif qui doit aussi nous interroger et la façon de l'imposer aux enseignants, aux personnels de l'Éducation nationale que nous devons dénoncer. Ainsi, dans les Ardennes, la question des SEGPA, « trop nombreuses, trop coûteuses », qui revenait souvent dans les discussions, malgré les efforts de Monsieur le (nouveau) DASEN et de son équipe d'alimenter et d'entretenir un dialogue social digne de ce nom, se voit totalement occultée, disparue des radars de la préparation de rentrée 2019 (aucun élément d'informations à ce jour sur les effectifs, les structures, les moyens!), les « petits arrangements entre amis » se traitant à l'interne des collèges concernés, des projets de 6è inclusives totales ayant été officiellement réfléchis avec des « équipes volontaires » dans 4 établissements, finalement abandonnés car « pas encore matures » officiellement toujours...

Dans le même brouillard ardennais et l'opacité délibérément entretenue autour des projets qui touchent notre École, le fameux Pacte Ardennes 2022 (les organisations syndicales n'ont bien sûr pas été invitées à participer aux nombreuses réunions de travail...) propose de mettre en place une « école du socle », aujourd'hui appelée « établissement public des savoirs fondamentaux », à Attigny, le Pôle scolaire construit il y a quelques années étant propice à ce genre d'expérimentation... Présentée comme la panacée pédagogique, cette « école du socle » n'aura bien sûr aucune incidence sur les personnels, les postes, les missions, ..., officiellement toujours !

Sur le non moins fameux dossier de l'évolution du réseau des collèges ardennais, le « climat » est le même, aucune information, aucune concertation en vue... Le Conseil départemental a visité tous les locaux, a collecté une foudroyante multitude d'informations bâtimementaires, matérielles, techniques mais se refuse -ce n'est pas de sa compétence !- à intégrer dans sa réflexion des questions plus larges touchant à la mixité sociale et scolaire, à la pédagogie..., renvoyant (aux calendes grecques ?) à de prochaines futures (et lointaines ?) réunions de travail avec l'Éducation nationale...

Enfin, peut-être pour tenter d'enrayer la désertification qui le guette, le département des Ardennes est aussi terre d'accueil et a été désigné (pour info, la Moselle, initialement pressentie, a finalement décliné l'offre... et c'est aussi, semble-t-il, en lien avec ce Pacte Ardennes qui va forcément redonner un souffle à tout ça...) « préfigurateur » pour la mise en place du SNU cher à notre Président, si attaché à la lutte contre les inégalités (territoriales, sociales,...), à la question de la redynamisation des territoires en difficultés, ainsi qu'à celle de l'accompagnement et de l'aide aux populations de plus en plus fragilisées voire paupérisées...

Lycée 4.0 en région Grand Est : UNE IMPROVISATION TOTALE !

Un article¹ du site des régions de France annonce comme exemplaire le lycée 4.0 en région Grand Est. A part les initiateurs du projet, on se demande bien qui a été interrogé pour avancer une telle affirmation ! Le lycée Diderot à Langres qui a pourtant une longue expérience dans l'utilisation du numérique n'a jamais été consulté pour dresser un bilan du lycée 4.0. C'est plutôt à l'initiative du SNES-FSU que nous avons fait remonter les dysfonctionnements à la DANE, DASEN, rectrice et à la vice-présidente de région chargée de la formation. De façon générale, les ratés techniques nombreux de ce dispositif mis en place sans concertation préalable avec les enseignants entraînent des problèmes d'ordre pédagogique auxquels les enseignants n'avaient pas à faire face auparavant.

Les retards de livraison des ordinateurs et des manuels ont été nombreux la première année. Ils ont pu fragiliser les apprentissages des élèves et conduisent à l'épuisement des enseignants qui doivent palier les failles de ce qui s'apparente à de l'improvisation technique et institutionnelle. Même s'il y a eu des progrès cette année, il reste difficile de pouvoir travailler avec les élèves sur support numérique avant les vacances de la Toussaint. Il faut en effet attendre la réception des ordinateurs ou tablettes et des manuels numériques. Pour pouvoir travailler correctement, nous demandons à pouvoir disposer des manuels numériques dès le premier septembre pour les élèves et début juin pour les enseignants, au moins sous forme de spécimens numériques pour ces derniers. Par exemple, afin de permettre aux enseignants de pouvoir consulter le manuel, il faudrait que les droits d'utilisation des manuels numériques soient prolongés jusqu'au 15 octobre de l'année scolaire suivante et non pas jusqu'au 1/09.

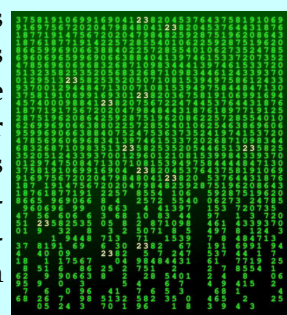
Par ailleurs, l'équipement informatique proposé aux familles par la région n'est pas suffisamment puissant ni compétitif. Par exemple, lorsqu'on veut utiliser un fichier de traitement de texte d'une quinzaine de pages comportant des images sur une tablette (au prix subventionné de 185 €), la lecture est très saccadée tandis que l'ordinateur portable bureautique (au prix subventionné de 230 €) est à la

limite de ses capacités. Il serait préférable de proposer des supports plus puissants aux familles. L'expérimentation des tablettes n'est pas nouvelle et a souvent été critiquée. Cela n'empêche pas d'autres régions, comme celle du Sud de ne proposer que ce support à la rentrée prochaine² ! A nouveau, on voit tout de suite le degré de préparation de ce type de projet et l'intérêt porté aux conditions de travail des enseignants et des élèves !

L'accès au wi-fi est indispensable mais il est parfois aléatoire et son installation sur les PC des élèves n'est pas pratique. Il nécessite l'installation d'un logiciel et le paramétrage du navigateur Internet. On peut alors se heurter aux difficultés suivantes : changements de certificat, mots de passe non opérationnels, filtres trop restrictifs, ... Les élèves disposant d'un forfait Internet important sur leur mobile préfèrent s'en passer, ce qui leur permet au passage de contourner tous les filtres imposés et de visionner des films sous-titrés tout en accédant à Facebook. Les élèves ne parvenant pas à effectuer les paramétrages nécessaires deviennent spectateurs, ce qui arrive le plus souvent à ceux qui étaient déjà en difficulté.

L'utilisation des manuels numériques au cœur du dispositif « lycée 4.0 » reste très éloignée de nos attentes. Ils sont souvent inaccessibles faute de wifi ou de compatibilité avec le navigateur. Par exemple, un manuel de Seconde ne semble fonctionner qu'avec Edge qui nécessite Windows et le paramétrage du navigateur avec la wi-fi du lycée. Fin février, le logiciel Educad hoc centralisant plusieurs éditions dont Hatier et Hachette propose une mise à jour impossible à installer. Pour continuer la liste des mécontentements, les documents numériques s'affichent parfois non pas sur une page mais sur plusieurs, ce qui rend problématique la compréhension ou l'accès aux questions. En outre, proposer aux enseignants de ne choisir un manuel qu'en fonction de critères techniques et financiers comme l'ont demandé des responsables du rectorat et de la région n'est pas non plus une solution satisfaisante. Le numérique n'est qu'un outil pour accéder à des ressources. Il ne doit pas dicter les choix pédagogiques des enseignants.

Ainsi, face aux limites techniques et parfois au manque d'intérêt pédagogique du manuel numérique par rapport à d'autres supports, certains en-



seignants choisissent donc de s'en passer en proposant leur propre support : soit numérique soit papier. Disposer de son propre support est certes une solution à envisager mais le faire systématiquement reste très chronophage.

Pour terminer, quand cela fonctionne comme attendu, l'utilisation du numérique est intéressante, notamment de façon ponctuelle pour l'écriture collaborative, l'actualisation des connaissances, les exercices autocorrectifs, l'apprentissage du codage mais pour certaines activités comme la prise de notes, la lecture, la résolution d'exercices mathématiques, l'outil numérique n'apporte pas nécessairement de plus-values pédagogiques, bien au contraire. Il pose de nombreuses



questions sur lesquelles il aurait été également intéressant de se pencher comme l'impact sur l'attention, l'environnement et la santé (myopie, sommeil, addiction). En bref, il aurait été préférable d'avoir travaillé ces questions avant la mise place du « lycée 4.0 », et d'en avoir discuté avec tous les acteurs concernés, un peu comme dans une démocratie qui fonctionne bien.

Jean-Luc Cornesse,
co-secrétaire SNES-FSU au lycée Diderot

1. [Le lycée 4.0 en Région Grand Est : un projet exemplaire](#), Regions-france.org, 20/03/2018.
2. [Fourniture, livraison et service après-vente de tablettes numériques et accessoires](#), Marché online.com, 14/02/2019

Lutte contre la fermeture du bac pro GA au lycée Stéphane Hessel d'Épernay

Le vendredi 21 décembre, la proviseure a annoncé aux enseignants de la spécialité le projet de fermeture de la filière GA au lycée Stéphane Hessel d'Épernay. La filière GA (Gestion Administration) est une fusion des anciens bacs pros comptabilité et secrétariat. Aucune création de filière ou augmentation de capacité n'est prévue sur d'autres bacs pros ou CAP sur le lycée.

Réunis en heure d'info syndicale (FSU et CGT) début janvier, nous avons fait le bilan de la fermeture : à terme, environ 90h en moins sur la dotation horaire du lycée, des fermetures de postes sans perspectives pour les collègues de GA, des élèves privés d'un choix d'orientation dans un bassin isolé géographiquement, une section pro qui s'appauvrirait, alors qu'elle est déjà réduite pour un lycée de plus de 2000 élèves.

Nous avons établi un plan d'action rythmé, en répartissant les tâches collectivement : courriers adressés à la rectrice, aux élus locaux, à la région, communication avec l'Union, qui a publié un article pour chaque point fort de nos actions, courrier aux parents d'élèves, pétition (en ligne et papier), collages d'affiches grand format en ville et au lycée, création de badges, et enfin un débrayage. Toutes ces actions nous ont permis de fédérer autour de nous. Le débrayage nous a motivés. À son issue, nous avons décidé de faire signer la pétition sur le marché d'Épernay et nous avons voté une grève et manifestation devant le rectorat le jour où le comité technique académique devait statuer sur la fermeture de la filière. Nous avons profité de cette jour-

née de grève pour diffuser des tracts devant les trois collèges sparnaciens. Le CTA n'ayant pu statuer, la rectrice en a convoqué un autre une dizaine de jours plus tard, ce qui nous a encouragé à poursuivre nos actions. Nous nous sommes invités à une réunion des profs de spécialité avec l'inspectrice, avons fait une deuxième campagne de courriers aux élus de la région, et nous nous sommes rassemblés tous les midis une quinzaine de minutes devant le lycée, badgés et avec des slogans. Le samedi suivant, nous avons manifesté à Épernay avec une fédération de parents d'élèves.

À l'issue du second CTA, la rectrice a annoncé que la fermeture de la filière GA serait reportée à la rentrée 2020. Le mouvement contre la fermeture nous aura donc fait gagner un an seulement. Pourtant, nous sommes contents de nous être battus. Cette lutte a resserré les liens entre nous, des collègues du lycée général et techno nous ont rejoints. Nos échanges et préoccupations dans la salle des profs sont sortis de leur train-train, l'ambiance est plus amicale et solidaire, les élèves ont découvert leurs profs en lutte !

Notre mouvement, inédit au lycée, nous donne des perspectives pour lutter contre la fermeture de filières, les réformes du bac et du lycée pro, toutes ces mesures ministérielles qui n'obéissent qu'à une logique comptable.

Des collègues du lycée Stéphane Hessel



Pourquoi nous rejetons la réforme du lycée et du baccalauréat ?

Le gouvernement met en place dès la rentrée prochaine une réforme du baccalauréat et du lycée. Elle concernera, à la rentrée 2019, les actuels élèves de seconde. Pour nous, ces réformes sont très dangereuses pour les élèves.

La réforme du lycée repose sur la disparition des « séries » du bac général :

À la place, les élèves devront **construire eux-mêmes leur « parcours » en choisissant des spécialités** qu'ils poursuivront en 1ère et en terminale. Cette réforme permettrait officiellement une plus grande diversité de parcours, ainsi qu'un plus grand « droit à l'erreur » pour les élèves.

Pour nous ces arguments sont fallacieux :

D'abord, **les « séries » n'empêchent pas la diversité des parcours** : chaque série comprend des enseignements de « spécialité » et des « options » qui permettent justement aux élèves de « colorer » leurs enseignements. Mais sans se spécialiser trop fortement ni trop tôt, et en restant dans un cadre « lisible » ! Les séries ont certes des défauts, mais elles permettent à tous les élèves de poursuivre jusqu'au bac un nombre important de disciplines, et d'éviter ainsi d'avoir à se déterminer trop tôt !

La réforme du lycée prévue, au contraire, force les élèves à savoir précisément, dès la fin de la seconde, quelles études ils veulent poursuivre après le bac. Par ailleurs, alors qu'aujourd'hui l'élève se spécialise en Terminale en renforçant certaines disciplines, dans le nouveau lycée, il se spécialisera en abandonnant entre la Première et la Terminale une spécialité ce qui réduira encore davantage l'éventail de ses choix pour le Supérieur. **Cette réforme aboutit finalement à une pré-orientation très précoce, restrictive et définitive des élèves de 15 ans, avec le risque d'empêcher les poursuites d'études deux ans plus tard.**

La réforme du lycée s'accompagne, par ailleurs, d'une baisse

des moyens (de 8 à 10 % d'heures en moins dans chaque lycée). Ainsi, les lycées ne pourront pas ouvrir toutes les spécialités et beaucoup d'options seront supprimées. L'offre de formation sera, en fait, considérablement réduite ! Il est donc faux de dire, que les lycéens auront davantage de choix ! Non seulement toutes les spécialités n'existeront pas dans les lycées, non seulement des options disparaîtront, mais en plus il n'y aura pas assez de places dans chaque spécialité et option de l'établissement pour tous les élèves du lycée. Certaines spécialités seront aussi sélectives, voire plus, que ne l'étaient certaines séries.

Cette réforme met en place le transfert des missions d'orientation des PsyEN aux professeurs principaux. Or, nous estimons que cette mission requiert une compétence et une expérience professionnelle dont nous sommes dépourvus et nous faisons toute confiance à nos collègues PsyEN pour la porter. Orienter relève d'un métier et non d'une simple mission. Il ne s'agit pas seulement de distribuer des fiches Onisep et dispenser quelques conseils. Nos élèves doivent pouvoir bénéficier d'un service de qualité assuré par des professionnels pouvant s'appuyer sur la structure des CIO pourtant appelés à disparaître.

Cette orientation assurée par le professeur principal le rend seul responsable des choix effectués par les élèves sur les spécialités. L'institution se décharge sur lui.

Nous souhaitons donc rappeler que si le professeur principal doit rester un rouage essentiel au sein de l'organisation éducative, il ne peut et ne veut en devenir la pièce maîtresse. À l'école de la confiance, nous préférons rappeler notre attachement à une école de qualité au service de tous.

La réforme du lycée organise la fragilisation du bac technologique :

Bien que les séries soient maintenues dans la voie technologique, les enseignements généraux y sont communs : ils ne sont plus spécifiques à chacune des séries de la voie technologique. Par ailleurs, on assiste à un raboutage de certains horaires, notamment technologiques. **La voie technologique perd donc dans son versant général et dans son versant technologique !**

Les dangers de la réforme du baccalauréat

La réforme du baccalauréat repose sur deux grandes mesures : **diminuer le nombre d'épreuves « finales »** (examens anonymes en fin de Terminale) **et donner plus de place au « contrôle continu » et aux épreuves communes organisées localement.**

Nous rejetons ces deux mesures :

► **Cette réforme ne va pas simplifier le baccalauréat, ni le rendre moins stressant, au contraire !** Réduire le nombre d'épreuves terminales, ce n'est pas réduire le nombre d'épreuves pour les élèves. Actuellement, ils passent 12 à 13 épreuves en fonction des séries. Désormais, ils devront en passer 21 : 6 épreuves finales et 15 épreuves communes (réparties entre le second trimestre de la Première et le second trimestre de la Terminale). Par ailleurs, 10 % du baccalauréat résultera du contrôle continu pur ce qui mettra, inévitablement, les élèves sous pression à chaque évaluation.

► **Les épreuves communes et le contrôle continu menacent la valeur du diplôme !** Les épreuves nationales et anonymes garantissent l'égalité de traitement de tous les élèves. Il ne peut pas y avoir de doute sur la valeur du diplôme, car il ne peut pas y avoir de favoritisme, de passe-droit. Or, avec le poids des épreuves communes et du contrôle continu dans le bac (près de la moitié du diplôme), le baccalauréat sera suspecté de ne pas avoir la même valeur partout.

Ces réformes ne vont donc en rien améliorer le fonctionnement du lycée et vont terriblement fragiliser le baccalauréat. Pour l'avenir de nos élèves, de vos enfants, pour qu'ils soient traités de manière juste par le système scolaire, nous rejetons ces réformes, et nous vous invitons à les rejeter également !

Bonnet d'âne : Réforme du lycée, de mieux en mieux.

Les IPR de Physique et de SVT demandent de faire une partie du programme de la réforme en seconde par anticipation...

Nous sommes au mois de mars, les progressions sont faites et tout ceci ne se prépare pas en 5 minutes.

Est-il encore nécessaire de préciser l'impréparation de cette réforme ?

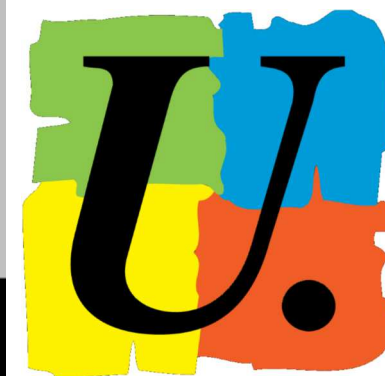
Une seule réponse possible, refuser ce travail supplémentaire.

MOBILISONS-NOUS SUR LA DUREE dans nos établissements !

Débattons du refus des examens blancs, de la charge de PP, des pressions sur les bilans de cycles (très satisfaisants pour tous), d'expressions lors des portes ouvertes, des formations, etc.

RASSEMBLONS-NOUS LORS DES TEMPS FORTS

APRES LA GREVE DU 19 MARS MANIF EDUC LE 30



Des collègues dans l'action

Depuis un peu plus d'un an, le SNES-FSU informe sur la réforme du lycée et du bac, dans la presse syndicale, par des heures d'info syndicale, lors de journées d'action...

Et depuis quelques mois, un peu partout en France, dans les différentes académies, les collègues de lycée entrent en action. Les cartes des spécialités ont été données, les dotations horaires réduites sont arrivées dans les établissements, les programmes non aboutis et les épreuves d'examen se font attendre, la rentrée est censée se préparer dans l'absurde, et dans l'académie de Reims, on assiste à des actions et réactions plus vives de semaine en semaine.

Le lycée de Bar-sur-Aube a fait une journée de grève en fin de premier trimestre et a été reçu en audience rectorale le 5 février.

Un « collectif de profs inquiets » s'active chaque semaine à Charleville depuis la fin de l'année civile dernière.

A Langres, la grogne monte depuis plusieurs semaines, avec l'idée d'une particulière bienveillance pour l'évaluation du bac. A Bouchardon, à Chaumont, un courrier est en cours de signature, et la semaine dernière, les collègues de Bayen, à Châlons, ont aussi manifesté leur mécontentement en diffusant des tracts aux parents d'élèves de 2nde.

A Troyes, des syndiqués SNES-FSU et non syndiqués de plusieurs établissements ont donné une conférence de presse le 19 décembre, au moment du vote des programmes en CTM (Comité Technique Ministériel). Au lycée Claudel on attend le résultat de la votation organisée auprès des collègues par le SNES-FSU au sujet de la réforme. Dans la même ville, le doyen des IPR reconnaissait qu'à Reims, les professeurs de lycées commençaient à dire bruyamment leur inquiétude (voire leur colère).

En effet, à Clemenceau, à Reims, après des appels à des AG ayant initié la création d'un collectif composé de collègues de lycées rémois, les représentants au CA ont annoncé la semaine dernière en CA la démission de 13 professeurs principaux, soutenus par une bonne partie de leurs collègues. Moins d'une semaine après, la Rectrice venait leur expliquer qu'ils se trompaient sur la réforme (comme elle l'avait fait pour les personnels de Bar-sur-Aube), et qu'ils devaient aussi retirer les notes de la confiance qu'un certain nombre d'entre eux avait ajoutées en cette fin de trimestre. Il s'agit pourtant de notes particulièrement bienveillantes... Ils sont

donc en plein dans l'école de la confiance !

Un peu partout, les heures d'info syndicale se multiplient, à Reims, des AG se tiennent régulièrement à la Maison des Syndicats. Des actions d'information en découlent, mettant à jour la colère de la profession : le 2 février, des tracts ont été distribués devant le LP Yser, pour informer les parents des élèves de 3^{ème} qui venaient à un forum des lycées. Le tractage se poursuit, depuis la rentrée des dernières vacances, devant les Portes ouvertes des lycées Roosevelt, Chagall, et bientôt Libergier, Jean-Jaurès et Clemenceau.

Les enseignants de Chagall ont d'ailleurs été reçus en audience au rectorat, à leur demande, juste avant les vacances, pour dénoncer une DGH

trop réduite ; ils ont obtenu la promesse de plusieurs heures en plus. Ils ont cependant boycotté la Journée Portes Ouvertes du 2 mars, mais ont accueilli les parents devant le lycée, accompagnés par des collègues d'autres établissements rémois.

A Libergier, des collègues annoncent qu'ils ne s'exprimeront pas lors des conseils de classe, seront présents mais silencieux.

A Roosevelt et à Jean-Jaurès, un local accueille l'information syndicale sur la réforme au moment des JPO.

On peut donc voir que les actions des enseignants entraînent des réactions de leur hiérarchie, qui prétend élargir leurs compétences au champ de l'orientation. A ce propos, on peut noter que si les Psy-EN, spécialistes de l'orientation des lycéens, n'étaient pas attendus aux journées portes ouvertes, certains d'entre eux soutenaient les enseignants devant les lycées lors de ces journées. Échange de bons procédés, solidarité oblige, la démission des PP, assez largement envisagée par les collègues, est aussi une reconnaissance de notre incompétence à accomplir les tâches d'autres personnels.

Le SNES-FSU soutient toutes ces actions et vous invite à nous signaler ce que vous mettez en œuvre pour éviter cette destruction de notre service public d'éducation.

Celia Vollandat



#LoiFonctionPublique
#STOPPréformesBlanquer

19 et 30 mars 2019

faisons reculer

le pouvoir !



Insupportable précarité, quand tu nous tiens.. !

Les élections professionnelles du 8 décembre dernier ont conforté le SNES, comme première organisation syndicale de l'éducation nationale et ce, y compris chez les enseignants, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale, non-titulaires.

Depuis plus d'une décennie, à force de combats rudes, de longues négociations et de nombreux amendements sur les textes proposés par la Direction Générale des Ressources Humaines, nous avons largement contribué à écrire les textes apportant de véritables avancées pour les collègues non-titulaires.

Le dernier en date est le décret N°2016-1171 du 29 août 2016 et sa circulaire du 20 mars 2017, apportant un meilleur cadre de gestion ainsi qu'une amélioration des conditions de recrutement. Il est connu de tous que le SNES a pesé véritablement au sein de l'académie pour mettre ces textes en place et qu'il s'est investi activement en étant force de propositions au cours des groupes de travail. À noter, d'ailleurs, que bien peu d'organisations syndicales se sont impliquées dans ces négociations locales et qu'il est un peu facile de tenter de faire le buzz deux ans plus tard en surfant sur les difficultés des non-titulaires...

Même si la majorité des agents non titulaires débutent leurs missions au sein de l'éducation nationale avec beaucoup d'enthousiasme, les difficultés auxquelles ils sont vite confrontés génèrent du stress, du découragement et constituent un réel frein à la bonne conduite de leurs missions.

Le SNES considère inacceptable que les collègues subissent des dysfonctionnements qui les plongent dans des difficultés financières importantes. C'est pourquoi les interventions du SNES sont régulières auprès des services du rectorat : absence de rémunération ou avances sur salaires ridicules, contrats de remplacements de courtes durées qui ne permettent pas d'assurer le quotidien, difficultés à régler les charges fixes, comme les loyers, les titres de transport et frais divers.

Sans compter l'attente des attestations employeur en fin de CDD pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois pour être indemnisé par Pôle emploi ou prétendre à un complément de salaire en cas de changement de quotité horaire, des congés payés... non payés, des vacances scolaires entre deux contrats qu'il faut réclamer... des agios bancaires, etc ! Nombreux sont les collègues, contraints de recourir à la solidarité familiale et/ou aux Services Sociaux du Rectorat... à condition de pas avoir un CDD trop court, véritable paradoxe car on les juge insuffisamment solvables pour qu'on les aide !

En conséquence, personne ne peut contester le fait que la vie des collègues contractuels n'est pas un long fleuve tranquille et c'est bien pour cette raison que les militantes et les militants du SNES-FSU sont engagés au quotidien aux côtés des collègues pour les soutenir, les conseiller, les aider, les assister et les représenter en commission chaque fois que besoin.

Transparence et équité sont les moteurs qui animent les élus non-titulaires de l'académie et qui les animeront encore et toujours notamment au cours des prochaines CCP de renouvellement et d'affectations sur postes vacants.

Venez rejoindre le SNES pour vous informer de vos droits et échanger avec vos collègues, au cours du **Stage NON-TITULAIRES organisé à REIMS, le jeudi 25 avril prochain (inscription sur le site reims.snes.edu)**

Quelques dates importantes :

CCP de non-renouvellement et de contestation des évaluations administratives et/ou pédagogique, le 24 juin

CCP d'affectation sur poste, les 9 et 10 juillet

CCP d'affectation sur poste, le 26 août

Nadine Krantz

Responsable secteur non-titulaires

STAGE A VENIR : En finir avec le nouveau management public organisé par la FSU Grand Est le 4 avril – **Non-Titulaires** le 25 avril – **Lycée 4.0** le 26 avril – **Stage Reconquérir des droits et de la dignité** le 3 mai – **Enseigner, évaluer par compétences : quelles implications ? Quels enjeux ?** Organisé par la FSU Marne le 21 mai .

Détails, lieux, horaires, inscriptions : <https://reims.snes.edu/-Stages-2018-2019-.html>

L'orientation :

CIO + DRONISEP + PSY EN + DCIO = l'équation à multiples inconnues !

L'année 2019 a mal démarré pour les CIO avec les projets du ministère dévastateurs pour le service public. Le Ministère entend toujours rapprocher les PsyEN des EPLE, cassant ainsi les collectifs de travail dans les CIO.

Selon le Ministre:

« La politique de l'orientation ne peut pas être uniforme. Elle doit être adaptée à chaque territoire, à chaque EPLE. Les objectifs de l'orientation sont donc à définir à la fois au plan national, c'est mon rôle de le faire, mais aussi au plan régional et les régions ont un rôle fondamental que nous avons parfaitement reconnu notamment l'année dernière. »

Ces déclarations vont bien au-delà du transfert de la mission d'information sur l'orientation aux Régions inscrite dans l'article 18 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Elles prévoient le transfert de l'orientation aux Régions quand l'État définit la politique d'orientation en direction des publics scolaires et étudiants. Ces déclarations sont extrêmement inquiétantes !

Par ailleurs, la situation et le devenir des personnels des DRONISEP impactés par l'article 18 de la loi précitée (ce dernier organise le transfert aux régions des missions exercées par les délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (DRONISEP)) sont aussi la source de grandes inquiétudes. Le transfert annoncé serait en réalité purement financier (affectation des moyens) sans être assorti d'aucune obligation pour les régions de réembaucher les personnels des DRONISEP ! Un scénario inimaginable qui signe un mépris tout aussi impensable du Ministère pour ses personnels.

À cela s'ajoute la réitération de la volonté du Ministère de « rapprocher » les psychologues de l'éducation nationale des établissements scolaires, entendons « fermetures de CIO » (personnels administratifs et directeurs remerciés). Ainsi, bien que la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ne concerne pas directement les centres d'information et d'orientation (CIO), des inquiétudes existent sur le maintien des CIO dans les territoires. Cette évolution du maillage territorial n'est pas sans interroger les territoires ruraux ou vastes.

Cette même loi prévoit la mise à disposition de personnels aux Régions qui le souhaitent. Les personnels de l'ONISEP, les PsyEN et DCIO, les profs et les CPE peuvent être mis à disposition, titulaires et CDI. Expérimentation pour une durée de 3 ans et le rectorat de région académique détermine le nombre maximal de personnes : quels critères seront retenus ? Sur quel corps d'accueil arriveront les collègues ? Chaque région créera son corps.

Le SNES-FSU rejette ces dispositions qui n'ont que pour seuls buts de casser le service public d'orientation de l'EN, de mettre en extinction la spécialité EDO. La FSU a rappelé le nombre important de contractuels dans notre académie, peu attractive. On a les emplois mais pas de titulaires dessus ! Au-delà de cela, c'est le nombre de postes au concours qui est problématique. C'est la spécialité EDO qui paie le plus lourd tribut puisqu'en 2019, seulement 75 PsyEN EDO seront recrutés.

Même combat en ce qui concerne les DCIO : 25 postes vacants sur le territoire national à l'issue du « mouvement spécifique postes de directeurs ». Et où sont les postes de DCIO dans notre Académie ? Nous nous interrogeons sur le poste de DCIO de Charleville qui n'apparaissait plus. Ne le cherchez plus, il est au SAIO, ce poste n'est donc pas au mouvement. Il existe toujours un poste de DCIO à Sedan et un autre à Charleville. Le poste de DCIO de Châlons est vacant et n'a pas été demandé pour la rentrée 2019. Rien de prévu pour la rentrée 2019 concernant les postes de DCIO.

Qu'en est-il des postes de DCIO sur les 2 des 3 CIO ardennais ? Le CIO de Sedan-Charleville-Revin est actuellement dirigé par une seule et unique directrice par intérim et cette situation n'est pas tenable : là où il y avait 3 directrices, il n'y en a désormais plus qu'une seule pour gérer 29 établissements du bassin Revin/Charleville et 11 établissements du bassin de Sedan soit 40 établissements au total. Cette situation ne s'est jamais vue dans l'académie. La charge de travail est considérable tant en nombre de réunions qu'en nombre de déplacements (couverture géographique de plus de 90 kilomètres). Au bout d'un an, il faut entendre l'épuisement des collègues et de la directrice qui ne peuvent plus tenir ce rythme.

Enfin, une délégation FSU a été reçue en audience au rectorat le 31 janvier 2019 pour aborder plusieurs points : OM (résidence administrative/résidence Familiale, les boucles (RA et RF identiques ou RF située sur le déplacement), les frais de repas (diminution de moitié du forfait indemnitaire), restriction des déplacements des PsyEN en Haute-Marne...

Le SNES-FSU organise au niveau académique de nombreuses actions prévues en 2019 telles que tenues d'AG, GT et collectif de travail, déclarations en CAPA, grèves, manifestations, rassemblements... Et ce d'autant que nous sommes ressortis plus forts des élections professionnelles. La liste du SNES-FSU et du SNUipp-FSU reste majoritaire avec 60 % des voix. Ces résultats traduisent très clairement la confiance que les personnels nous accordent. En choisissant de voter en grand nombre, les psychologues ont également montré leur

WARNING

attachement au paritarisme, alors que ce dernier est menacé par les projets gouvernementaux de réforme de la fonction publique.

Le vendredi 5 avril 2019 à Nancy se tiendra la 1^{er} journée des PsyEN de la FSU Grand Est. Cette journée sera l'occasion d'échanger autour des problématiques de notre profession.

Nous avons organisé une réunion d'information syndicale le lundi 18 mars au CIO de Châlons-en-Champagne.

Une journée de mobilisation nationale s'est déroulée le jeudi 21 Mars à Paris.

Sophie Courtes
Soraya Mahalaine
Sophie Verdier,
responsables de catégorie PSY EN

Prof Excellent ? Très satisfaisant ? Satisfaisant ? Ou à consolider ? Petit bilan de la commission d'Avancement Accéléré d'Échelon des certifiés

Cette réunion s'est tenue le 6 février dernier avec vos représentants élus aux dernières élections professionnelles et les représentants de l'administration : chefs d'établissements, inspecteurs.

Nous avons vérifié que l'administration a bien effectué son travail en classant les collègues suivant les critères retenus nationalement et que personne ne bénéficie de traitement de faveur.

Dans notre déclaration (disponible ici : <https://reims.snes.edu/CAPA-Certifies-Avancement-Accelere-d-Echelon-du-6-fevrier-2019.html>) nous avons dénoncé les conditions des rendez-vous de carrière et soulevé plusieurs points à laquelle l'administration n'avait pas porté attention. En effet, le rectorat nous a affirmé avoir été très vigilant à ce que la proportion hommes/femmes soit respectée et à ce que l'établissement d'origine n'influe pas sur la promotion et les tableaux suivants le confirment.

1 = avis rectrice à consolider 2 = satisfaisant 3 = très satisfaisant 4 = excellent

général			
1	2	3	4
3 %	24 %	43 %	30 %

Enseignants au 6ème échelon			
1	2	3	4
2 %	28 %	40 %	30 %

Femmes			
1	2	3	4
2 %	21 %	47 %	30 %

enseignants en Collège			
1	2	3	4
3 %	21 %	47 %	29 %

Enseignants au 8ème échelon			
1	2	3	4
3 %	20 %	47 %	30 %

Hommes			
1	2	3	4
5 %	32 %	34 %	29 %

Enseignants en Lycée			
1	2	3	4
1 %	32 %	38 %	29 %

Ces résultats sont la conséquence des 702 rendez-vous de carrière de l'année dernière pour lesquels 164 collègues ont fait des observations même si peu sont allés plus loin pour demander une amélioration de l'avis de la rectrice.

Cependant ces résultats sont à mettre en balance quand on regarde plus en détail certaines disciplines :

Enseignants en Anglais			
1	2	3	4
6 %	30 %	40 %	24 %

Enseignants en Espagnol			
1	2	3	4
13 %	22 %	43 %	22 %

Enseignants en Lettres mod			
1	2	3	4
2 %	29 %	38 %	31 %

Enseignants en Documentation			
1	2	3	4
11 %	11 %	41 %	37 %

Enseignants en Hist Géo			
1	2	3	4
0 %	21 %	41 %	38 %

Enseignants en Maths			
1	2	3	4
0 %	39 %	38 %	23 %

Prof Excellent ? Très satisfaisant ? Satisfaisant ? Ou à consolider ? (suite)

Enseignants en Sc phy			
1	2	3	4
0 %	21 %	58 %	21 %

Enseignants en SVT			
1	2	3	4
0 %	16 %	48 %	36 %

On constate en lettres modernes une répartition proche de la générale mais d'autres disciplines interrogent plus. Notamment en Anglais, en Espagnol, en Mathématiques et en Sciences-Physiques où la proportion d'enseignants excellents est très en-dessous des 30 %, cités en référence de la circulaire, et les avis « à consolider » en Anglais questionnent autant. Nous avons demandé à ce que les inspecteurs soient vigilants sur leurs avis et même bienveillants.

Bienveillants comme semblent l'avoir été les évaluateurs des enseignants en Documentation, en Histoire-Géographie et en SVT. Ces différences, que nous avons relevées, ont surtout pour intérêt de démontrer que cette nouvelle façon d'évaluer les personnels est toujours vaine. Il faut déconnecter l'avancement de l'évaluation pour permettre des échanges plus intéressants et moins stressants sur le métier avec les inspecteurs.

Aujourd'hui, on parle de supprimer de nombreuses commissions paritaires et il faut se battre pour les conserver pour corriger les erreurs que peut faire l'administration mais aussi pour dénoncer les différences de traitement pour les combattre.

Olivier Lefort

Une victoire de vos commissaires paritaires en CAPA

À l'occasion de la CAPA des certifiés du jeudi 19 janvier dernier, la demande de révision d'avis de rendez-vous de carrière d'une enseignante devait être étudiée. Elle avait en effet contesté l'avis final de la rectrice, basé sur les rapports conjoints de l'IA-IPR chargée du rendez-vous de carrière et du chef d'établissement. Jusque-là, tout allait bien.

Mais voilà, dans l'assemblée siégeant, se trouvait l'IA-IPR à l'origine du rapport ayant motivé l'avis de la rectrice, l'IA-IPR ayant inspecté l'enseignante qui comptait sur la CAPA pour contester son rendez-vous de carrière.

Dans un tel cas de contestation, la CAPA étudie le recours et en débat, sans que la personne concernée ne soit là, mais sur la base d'un courrier, et sans non plus d'ailleurs que le chef d'établissement ne soit sollicité. Certes, l'avis de la CAPA n'est que consultatif, mais en l'occurrence, nous considérons que l'objectivité des débats était nécessairement entachée de la présence d'un des acteurs du litige. Nous avons donc, en toute logique, demandé au secrétaire général, qui présidait la commission, que l'IA-IPR concernée sorte de la pièce pour l'étude de ce dossier. Chaque argument que nous avons présenté a été retoqué par l'administration, sans qu'aucune réflexion d'ensemble sur les principes de fonctionnement de la commission n'assoie sa position. L'administration n'a pas hésité à être incohérente avec elle-même, contredisant ses propres propos, simplement dans le but d'avoir raison. Et si ma façon d'expliquer la scène peut être difficile à comprendre, c'est que je n'ose vous le dire simplement : monsieur le secrétaire général était de mauvaise foi. Vous ne me croyez pas ?

D'après l'administration, ce n'est pas l'avis de l'IA-IPR qui est contesté, mais celui de la rectrice... (sur quoi se base la rectrice pour donner son avis sur le travail de quelqu'un qu'elle n'a jamais vu travailler ?).

D'après l'administration, l'IA-IPR peut être présent en

tant qu'expert de la discipline. Deux minutes plus tard cela aboutit à la proposition que l'IA-IPR concernée reste sans avoir le droit de s'exprimer (Wahou ! Un IA-IPR peut donner son expertise sans parler ? La classe ! Je comprends mieux pourquoi je ne suis QUE prof...).

Bref, je vous fais grâce du détail... Nous avons finalement fermement refusé de traiter cette contestation dans ces conditions. Malgré la visible « absurdité » de notre demande (si, si, on nous l'a dit...), atterrés par la volonté inébranlable de l'administration présente de garder les oreilles fermées, sidérés par le mépris sous-jacent de certains propos, mais sûrs du bien fondé de notre démarche, nous avons rédigé un courrier à la rectrice afin de résoudre « définitivement » ce problème.

Deux jours avant que ne se tienne la CAPA qui suivit, un courrier de la rectrice nous répondait que, dans un tel cas, le membre de la CAPA concerné serait invité « à sortir de la salle pour les échanges et le vote relatif au dossier. » Nous avons donc gagné...

Alors n'oubliez pas que les commissions paritaires sont un lieu qui garantit l'égalité de traitement des personnels dans des domaines essentiels (inspections, avancement, mutations) ; que les commissaires paritaires pour lesquels vous avez voté en décembre dernier vous défendent au quotidien, sans, souvent, que vous ne le sachiez ; que ce système n'est sans doute pas parfait, mais qu'il a le mérite d'être démocratique et d'empêcher de petites et donc de grandes dérives. Mais ces commissions sont grandement menacées, et la loi sur « l'école de la confiance », est le premier pas vers la suppression pure et simple de ces CAPA, qui constituent un rempart démocratique essentiel. Pour que nous puissions continuer à agir, il faudra inévitablement que, collectivement, nous fassions rempart au bulldozer en marche.



Alice Petit

**Le SNES,**
pour agir ensemble